

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 5 de l'ordre du jour

CX/CF 16/10/6

Mars 2016

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Dixième session
Rotterdam, Pays-Bas, 4 – 8 avril 2016

PROPOSITIONS DE LIMITES MAXIMALES POUR L'ARSENIC INORGANIQUE DANS LE RIZ DÉCORTIQUÉ

Observations à l'étape 6 (en réponse à la lettre circulaire CL 2015/32-CF) soumises par le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, l'Égypte, El Salvador, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Kenya, le Pérou, la République de Corée et l'Union africaine

CHILI

Le Chili apprécie les travaux effectués par le Japon et la Chine et considère que la valeur proposée de 0,35 mg/kg pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué assure la protection des consommateurs et simultanément ne produit pas d'impact significatif sur le commerce de ce produit, conformément aux informations présentées dans CX / CF 16/10/5, par conséquent, le Chili soutient la limite maximale proposée de 0,35 mg/kg

COLOMBIE

La Colombie indique qu'elle n'a pas encore de position concernant le document sur l'avant-projet de limites maximales pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué.

Il en est ainsi parce que notre gouvernement national, à travers les secteurs de la santé et de l'agriculture, principalement, s'emploie à consolider les informations relatives aux échantillons de riz qui ont été analysés en laboratoires, pour définir l'occurrence possible de niveaux d'arsenic inorganique et développer des interventions pertinentes pour les niveaux de dépassement qui sont susceptibles d'être présents.

Par conséquent, bien qu'INVIMA possède des données qui ont été recueillies sur plusieurs années, il est nécessaire de les analyser auprès des différents secteurs avant que le pays prenne position.

De ce fait, nous demandons que l'examen sur les niveaux maximaux pour l'arsenic inorganique qui pourraient être autorisés dans le riz décortiqué soit reporté.

COSTA RICA

Le Costa Rica apprécie l'opportunité de soumettre des observations. Dans ce sens, il a examiné et analysé le document et à l'heure actuelle, le pays n'a aucune donnée pour rejeter la limite approuvée à la réunion précédente. Par conséquent, il soutient le maintien de la limite.

ÉQUATEUR

(I) Observations générales :

L'Équateur souhaite remercier le Japon et la Chine pour leurs efforts afin de soutenir les limites maximales proposées pour l'arsenic dans le riz décortiqué; à cet égard l'Équateur estime qu'il est important d'établir une limite maximale pour ce produit afin de protéger la santé du consommateur et de soutenir des pratiques équitables dans le commerce des denrées alimentaires.

Étant donné que l'Équateur appartient au groupe G05 (modules de consommation GEMS/Aliments 2012), dont la consommation de riz décortiqué est de 0,25 g/personne/jour, un chiffre qui est détaillé dans le tableau 2 du CX/CF 16/10/5: « *Estimations de la moyenne arithmétique des doses d'iAs ingérées à partir de*

riz décortiqué en tenant compte de l'impact des scénarios de LM proposée », l'Équateur soutiendrait la limite de 0,35 mg/kg, parce qu'avec une ingestion moyenne de G05 (0,001 ug/kg pc/jour), le pourcentage de la BMDL 0,5 est de 0,0% et ne représenterait pas un problème important dans l'ingestion pour provoquer l'empoisonnement à partir de iAs; Par conséquent cette limite n'affecterait pas la santé du consommateur équatorien.

Conformément à une étude effectuée par le Département des sciences alimentaires et de la biotechnologie (DECAB) de l'École polytechnique nationale de l'Équateur, il a été constaté que la teneur en arsenic dans le riz dans différentes zones rizicoles du pays (côte de l'Équateur), et la concentration en arsenic n'excède pas le niveau proposé de 0,35 mg/kg, ce qui ne mettra pas en péril la production domestique du pays ou le commerce de ce produit.

Enfin, conformément à des données de la Banque centrale de l'Équateur en 2015, les exportations équatoriennes du riz décortiqué étaient de 0,03 t (tonnes), alors qu'aucune statistique d'importation de ce produit n'a été reportée pour cette année. Pour cette raison et afin de ne pas arrêter le commerce par des entraves tarifaires sur les exportations du riz équatorien et le contrôle des importations de riz à partir de diverses sources, l'Équateur soutient la limite proposée.

ÉGYPTE

Je souhaite remercier le groupe de travail électronique et vous informer que l'Égypte soutient 0,25 mg/kg en tant que LM pour l'arsenic.

EL SALVADOR

D'une façon générale, El Salvador soutient l'établissement de LM pour l'arsenic dans le riz décortiqué. Cependant, la valeur proposée de 0,35 mg/kg nécessite un examen ultérieur, car plusieurs membres dans le GTE ont proposé des valeurs différentes.

GHANA

Position: Nous soutenons la valeur de compromis de la LM de 0,35 mg/kg pour l'arsenic inorganique (iAs) dans le riz décortiqué et la recommandation du GTE qu'une note de bas de page concernant l'analyse de l'arsenic total en tant qu'outil de contrôle soit inclus lorsque la LM est approuvée.

Justification: Considérant que le riz décortiqué constitue un élément important dans le régime de plusieurs populations, la LM pour l'arsenic inorganique (iAs) doit être établie en vue de protéger la santé publique tout en assurant que la disponibilité du riz n'est pas menacée. La décision d'établir une LM pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué devrait par conséquent être fondée sur un niveau qui garantit la diminution de la consommation alimentaire de l'arsenic inorganique sans que cela n'ait un impact important sur le commerce international du riz. Basées sur les quatre scénarios de LM proposées, nous sommes d'avis que le projet de LM de 0,35 mg/kg qui pourrait réduire l'ingestion d'arsenic inorganique du riz décortiqué de 4,3% correspondant à un nouveau taux d'infraction de 1,8% constitue un bon compromis.

INDE

Observations générales

1. L'Inde apprécie le travail réalisé par le GTE. Toutefois, l'Inde ne soutient pas le projet de LM à 0,35mg/kg pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué:

Justification

Le GTE est d'avis que les nouvelles données soumises ont entraîné une légère baisse de la concentration moyenne à tous les niveaux proposés toutefois il est assez manifeste, en l'occurrence que la moyenne a été calculée à partir du modèle de distribution en excluant les données de concentration supérieures au projet de LM (par exemple 0,35 mg/Kg). Par conséquent, les chiffres des concentrations moyennes et le % de concentrations > proposition de LM donnée dans le tableau 1 (CX/CF 16/10/5) ne sont pas représentatifs de l'ensemble des données mais représentent uniquement les données inférieures au projet de la LM.

Par conséquent, l'Inde est d'avis que le GTE peut revoir le projet de LM à 0,35 mg/kg pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué en prenant en considération l'ensemble des données de concentration sans exclusion des concentrations plus élevées que le projet de LM.

2. En outre, l'Inde aimerait réitérer sa position pour la mise en place d'une LM de 0,05 mg/kg pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué.

Justification

- (i) Comme cela est indiqué dans les paragraphes 15 et 20 de l'ordre du jour, le riz décortiqué ne constitue pas le produit alimentaire le plus important parmi les grains de céréales – la consommation moyenne de riz décortiqué est inférieure à celle du riz poli et constitue une portion mineure de la consommation totale des grains de céréales (3,3-12% du total des grains de céréales). On a aussi noté que le riz décortiqué ne constitue pas un produit commercial majeur, constituant uniquement environ 10% du riz commercialisé, conformément à FAOSTAT. Il est donc nécessaire de définir une LM stricte pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué.
- (ii) Il semble qu'il y avait une présence importante d'arsenic inorganique (98,7%) dans le riz décortiqué dans les données de surveillance qui ont été fournies par l'Inde sur une étude restreinte conduite durant la brève période de temps donnée. Un total de 520 échantillons de riz décortiqué ont été analysés durant une courte période de trois mois (juillet-septembre 2015) et dans lesquels de l'arsenic inorganique a été détecté dans 513 échantillons (98,7%). La présence importante d'arsenic dans presque tous les échantillons pourrait être attribuée à la prévalence du contaminant dans un environnement naturel, spécifiquement les eaux souterraines. Bien que la limite maximale d'arsenic détectée dans les échantillons dans la brève étude en question était de 0,29 mg/kg uniquement, l'incidence des niveaux plus élevés que ceux-ci ne peut pas être exclue à cause de l'occurrence étendue du contaminant dans les échantillons couverts par la brève étude actuelle. De telles occurrences auraient pu être évidentes si une étude de surveillance élaborée pour une longue durée, s'étendant au moins sur un an, avait été conduite.
- (iii) Les principaux pays de la culture du riz comme la Chine, l'Inde, l'Indonésie, Bangladesh, la Thaïlande, le Vietnam, le Japon, Burma, les Philippines, la Corée du sud et le Pakistan contribuent pour plus de 85% à la production globale de riz. Conformément à CX/CF 16/10/5, le point 5 de l'ordre du jour, L'Annexe II, Figure II la limite maximale d'arsenic inorganique dans les échantillons de riz décortiqué du Canada, de la Chine, de l'Union européenne, de l'Inde, du Japon, de la République de Corée, de la Thaïlande et des USA sont de 0,34; 0,57; 0,55; 0,29; 0,59; 0,26; 0,39 et 0,25 mg/kg respectivement. Cette présence étendue d'arsenic inorganique dans les échantillons pourrait être attribuée à la prévalence du contaminant dans l'environnement naturel, en particulier les eaux souterraines. Bien que la limite maximale d'arsenic inorganique détectée dans les échantillons est de 0,59 mg/kg, une incidence plus élevée que 0,59 mg/kg ne pouvait pas être exclue à cause de l'occurrence étendue de l'arsenic inorganique dans l'environnement.
- (iv) En outre l'arsenic étant un contaminant d'origine naturelle dans l'environnement, sa prévalence et ses niveaux d'occurrence dans le riz pourraient être gérés à travers l'application de bonnes pratiques et mesures agricoles. Par conséquent, il serait important que le code d'usages, actuellement développé par le Comité, lorsqu'il sera finalisé, soit appliqué sur le terrain afin de réduire la contamination par l'arsenic du riz. De fait, la LM pour l'arsenic dans le riz, telle que définie actuellement, pourrait être réexaminée pour une réduction ultérieure basée sur des données nouvelles de surveillance pour la post-implantation du code d'usages.

INDONÉSIE

L'Indonésie propose une LM de 0,35 mg/kg pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué. L'Indonésie considère que l'exposition à l'arsenic inorganique (iAs), basée sur la ration alimentaire par habitant pour le riz poli est de 87% de la DJTP de l'arsenic inorganique. Puisque la consommation moyenne pour le riz décortiqué en Indonésie est inférieure à celle du riz poli, l'exposition de l'arsenic inorganique est évaluée inférieure à 87% de la DJTP.

JAPON

Concernant le projet de LM pour l'arsenic inorganique (iAs) dans le riz décortiqué, la valeur actuelle de 0,35 mg/kg est la plus appropriée parce que le taux de dépassement de 1,8% et 1,9% pour la LM de 0,35 mg/kg calculé par le GTE établi à la dernière session et à la session précédente sur la base des données disponibles auprès du GTE, respectivement, sont dans la fourchette acceptable du taux de dépassement. Par conséquent, le Japon propose de transmettre la LM de 0,35 mg/kg à l'étape 8 pour adoption finale par la Commission.

Il conviendrait de noter que même dans le module G03, dans lequel la consommation de riz décortiqué est la plus élevée parmi les modules de GEMS/Aliments, le rapport entre la dose ingérée d'iAs à partir du riz décortiqué et le seuil toxicologique (JECFA) de 0,35 mg/kg en tant que LM est de 2,3% de la BMDL₀₅ et n'est pas différent des rapports pour 0,3 ou 0,25 mg/kg comme LM (2,3 ou 2,2% de la BMDL₀₅, respectivement) (tableau 2 de CX/CF 16/10/5) (voir le module G09, dans lequel la consommation de riz poli est la plus élevée parmi les modules de GEMS/Aliments, le rapport entre la dose ingérée d'iAs à partir du riz poli et le seuil toxicologique pour 0,2 mg/kg comme LM est de 13,4% de la BMDL₀₅ selon l'analyse présentée dans CX/CF 14/8/6). Cela indique que des LM plus faibles (0,3 ou 0,25 mg/kg) ne contribueraient pas à réduire davantage le risque pour la santé lié à l'iAs contenu dans le riz décortiqué que la LM à 0,35 mg/kg.

D'après les données japonaises sur l'iAs dans le riz décortiqué et le riz poli (n=600 pour chacun; les données ont été utilisées dans CX/CF 14/8/6), la médiane du rapport entre la concentration d'iAs dans le riz poli et la médiane correspondante dans le riz décortiqué est de 0,60 (5^{ème} percentile, 0,42; et 95^{ème} percentile, 0,79; voir fig. 1 ci-dessous). Lors de la considération d'une LM pour l'iAs dans le riz décortiqué, le CCCF doit aussi garder à l'esprit que la LM Codex pour l'iAs de 0,2 mg/kg dans le riz poli a été adoptée par la 37^{ème} session de la Commission en 2014. Les calculs de la concentration d'iAs dans le riz décortiqué à l'aide des rapports susmentionnés et d'iAs dans le riz poli à la LM adoptée (0,2 mg/kg) donnent la valeur médiane de 0,33 mg/kg avec le 5^{ème} percentile à 0,26 mg/kg et le 95^{ème} percentile à 0,48 mg/kg. La valeur médiane calculée de 0,33 mg/kg est très proche de l'actuel projet de LM à 0,35 mg/kg, ce qui indique que l'actuel projet de LM pour le riz décortiqué est compatible avec la LM Codex pour le riz poli.

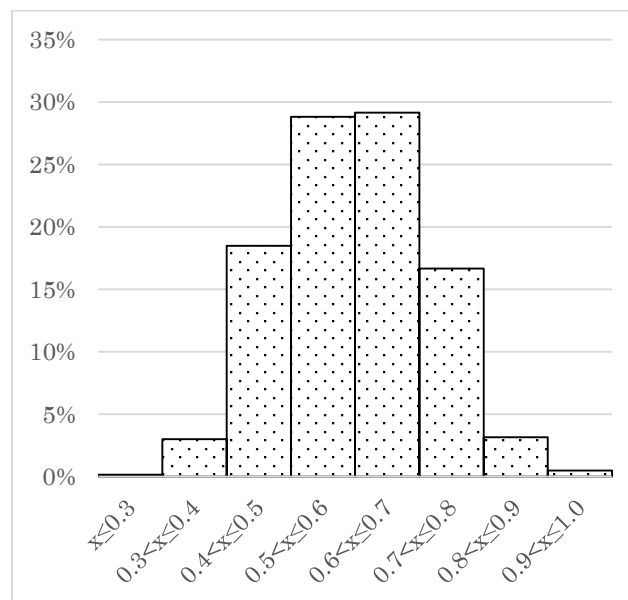


Fig. 1 Distribution des rapports entre la concentration d'iAs dans le riz poli et celle dans le riz décortiqué. Concentration de l'arsenic inorganique dans le riz poli correspondant.

La LM Codex adoptée pour le riz poli de 0,2 mg/kg divisée par le rapport donne l'estimation de la concentration d'iAs dans le riz décortiqué quand la concentration dans le riz poli est de 0,2 mg/kg.

Le riz est essentiellement cultivé dans des rizières dans des conditions d'inondation en Asie. Cependant, le niveau de l'eau dans la rizière varie et la surface peut même devenir sèche en fonction du climat et des conditions météorologiques. S'il y a suffisamment d'eau dans la rizière, le sol de la rizière est réducteur et son potentiel redox est faible. Dans de telles conditions de réduction, la solubilité du cadmium (Cd) est faible alors que celle de l'arsenic est élevée. Inversement, dans des conditions d'oxydation (potentiel redox élevé) du sol quand il n'y a pas d'eau à la surface de la rizière, la solubilité de l'arsenic est faible alors que celle du Cd est élevée. Par conséquent, des conditions d'inondation prolongée (correspondant à FLD dans les études expliquées ci-après) entraînent des concentrations faibles de Cd et des concentrations élevées d'iAs dans le riz et des périodes prolongées de sécheresse (correspondant à WAS dans les études expliquées ci-après) entraînent des concentrations faibles d'iAs et des concentrations élevées de Cd (fig. 2, 3).

CX/CF 16/10/6

Étape de la croissance	Description	Gestion de la culture	Durée (jours)
Germination		Semis dans les sillons	
Développement des feuilles	Une feuille imparfaite se déplie, le bout de la première vraie feuille est visible	Dans les sillons	30
	La première feuille se déplie		
	2 feuilles se déplient		
	3-4 feuilles se déplient	Repiquage	
Tallage	Début du tallage	Inondé	30-7-1
	2-3 talles détectables		
	Nombre maximal de talles détectables	Drainé	
Elongation de la tige		Contrôle de gestion de l'eau (FLD/WAS/ IF1/ IF2)*	
Méiose			
Emergence de l'inflorescence, montaison	Début de l'émergence paniculaire		21
	Milieu de l'émergence paniculaire: nœud du cou encore dans la gaine	Contrôle de gestion de l'eau	
	Fin de l'émergence paniculaire		
Floraison, anthèse			21
Développement du fruit		Drainage	
Maturation		Drainé	
Sénescence		Récolte	7

Fig. 2 Relation entre le stade de la croissance et l'inondation dans les études.

* FLD (condition d'inondation): la rizière reste inondée

WAS (condition de conservation de l'eau): l'eau est ajoutée par intermittence quand la surface du sol de la rizière est sèche.

IF1 (inondation intermittente): l'eau est ajoutée tous les 7 jours (jusqu'au milieu de l'apparition des panicules) et ensuite tous les 4 jours. Une fois que l'eau est ajoutée, la rizière reste inondée pour une journée et est ensuite drainée.

IF2: l'eau est ajoutée tous les 4 jours jusqu'à 3 semaines après la montaison. Une fois que l'eau est ajoutée, la rizière reste inondée pour une journée et est ensuite drainée.

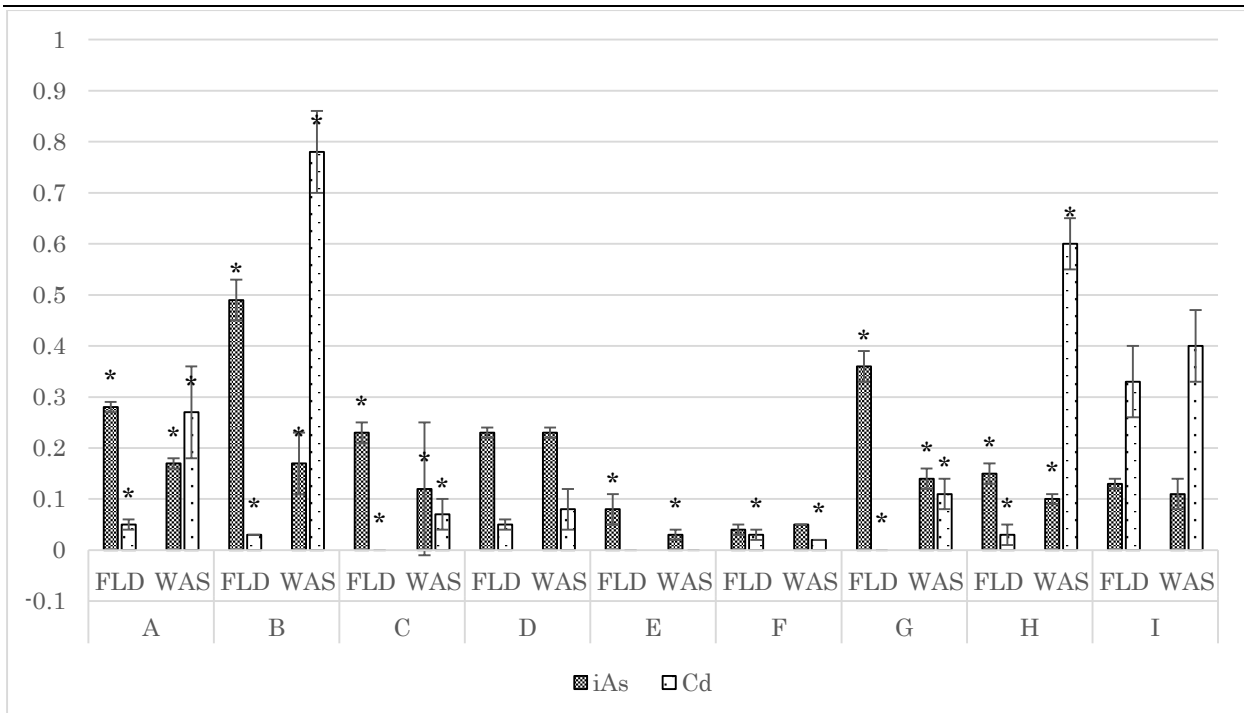


Fig. 3 Concentrations d'arsenic inorganique et de cadmium dans le riz décortiqué cultivé selon deux systèmes de gestion de l'eau dans neuf champs expérimentaux au Japon en 2013 (A – E) et 2014 (F – I). Les barres et les moustaches représentent les écarts moyens et types (n=3 or 4). Les barres avec astérisque signifient que les concentrations dans le riz d'une même région selon des systèmes de gestion de l'eau différents sont considérablement différentes (Essai de la différence la moins significative de Fisher, $p < 0,05$).

Les études ont été menées dans neuf champs expérimentaux sélectionnés dans neuf préfectures (un champ dans chaque préfecture) au Japon depuis l'île de Honshu au nord-est jusqu'à l'île de Kyushu. La relation entre l'étape de la croissance et l'inondation est montrée dans la fig. 2.

Quand WAS (condition de conservation de l'eau) a été utilisé au lieu de FLD (condition d'inondation), les concentrations d'iAs ont diminué dans 6 rizières sur 9 alors que celles de Cd ont augmenté dans 5 rizières, dont deux ont montré des concentrations de Cd supérieures à la LM Codex (0,4 mg/kg).

Référence: Ishikawa, S. et al., Un cultivar de riz à faible teneur en cadmium peut simultanément réduire les concentrations d'arsenic et de cadmium dans les grains de riz, *Soil Science and Plant Nutrition* (in press). DOI:10.1080/00380768.2016.1144452

Le gouvernement japonais a introduit une mesure de gestion des risques pour réduire la concentration de cadmium dans le riz – en demandant aux riziculteurs de cultiver le riz dans des conditions d'inondation continue de la rizière. Ainsi, les concentrations de cadmium dans le riz ont diminué de façon satisfaisante en 2009-10 par rapport à celles de 1997-98. On a aussi observé que la culture du riz dans des conditions d'inondation diminue les dommages au riz dus aux basses températures. Les mesures pour réduire l'iAs dans le riz, qui consistent en mesures contraires à celles pour réduire le cadmium compte tenu du potentiel redox du sol, risquent d'accroître la concentration de cadmium dans le riz. Dans une étude continue au Japon visant à développer une mesure pour réduire à la fois l'iAs et le Cd autant que cela est possible, des cas où une réduction insuffisante de la concentration d'iAs et/ou de la concentration élevée de Cd ont été observés. (fig. 2 et tableau 1). Pour remplacer les pratiques actuellement utilisées pour réduire le Cd par celles similaires à ce qui a été utilisé auparavant, il est nécessaire d'obtenir le consentement des riziculteurs à cet effet. Par ailleurs, de même que pour les mesures pour réduire le Cd, cela pourra prendre quelques années ou plus pour apprécier les effets produits sur la réduction de l'iAs dans le riz.

Tableau 1 Concentrations d'iAs et de Cd dans le riz décortiqué dans diverses situations de contrôle de gestion de l'eau

Contrôle de gestion	Année	iAs [mg/kg]	Cd [mg/kg]
---------------------	-------	-------------	------------

		de l'eau			
FLD	2013	0.49	±	0.04	0.03 ± 0.00
IF1	2013	0.24	±	0.04	0.42 ± 0.78
IF2	2014	0.33	±	0.02	0.10 ± 0.04
	2015	0.38	±	0.03	0.03 ± 0.01

Données non publiées. Aucune analyse statistique n'a été menée en raison du nombre insuffisant d'échantillons (moyenne \pm SD de 4 échantillons provenant de 2 champs expérimentaux). La relation entre le stade de la croissance et l'inondation est montrée dans la fig. 2.

Le Japon souscrit à l'établissement d'une LM pour l'iAs dans le riz décortiqué aussi tôt que possible en vue de protéger la santé des consommateurs. Par conséquent, prenant en considération toutes les données et informations actuellement disponibles, une LM pour l'iAs dans le riz décortiqué devrait être de 0,35 mg/kg.

KENYA

OBSERVATION SPÉCIFIQUE

Nous avons noté que les pays ont soumis des données sur le riz décortiqué de l'ordre de 0,3 ce qui constitue un bon équilibre entre la santé des consommateurs et la disponibilité de riz pour la consommation (réduction des dépassements).

PÉROU

OBSERVATIONS GÉNÉRALES:

L'étendue consacrée à la culture du riz au Pérou entre août 2011 et juillet 2012 (année culturelle 2011-2012) était de 387677 hectares. Les semis au niveau national ont lieu entre janvier et mars (40%) et la récolte est concentrée entre avril et juillet (61,1%). La production de riz en 2012 a été de 2999,14 MT pour une production moyenne nationale de 7292 kg/ha en 2011. La culture du riz est pratiquée dans des conditions d'irrigation par inondation et consomme entre 12000 et 14000 m³ d'eau sur la côte et entre 16000 et 18000 m³ dans la jungle. Les riziculteurs sont au nombre de 10000 environ pour l'ensemble du pays. 26,2% de la récolte provient d'unités agricoles dont la superficie est inférieure à 5 hectares, 42,7% d'unités agricoles entre 5 et 20 hectares et 31,1% de grandes unités agricoles de plus de 20 hectares. Il y a approximativement 627 moulins à riz où le séchage crée un « goulet d'étranglement » parce que l'industrie du riz n'a pas été renouvelée. 67 à 72% du riz de paddy est décortiqué et consommé directement, pour une consommation par personne de 63,5 kg an/personne.

OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES:

Position de pays: « À l'heure actuelle, nous n'avons pas de données qui permettent de prendre position, par conséquent, nous nous abstenons de soumettre des valeurs quantitative. Nous explorons ce point à cet effet. »

Il est nécessaire d'obtenir davantage d'informations représentatives sur les zones géographiques de production élevée de riz afin de considérer la limite maximale de 0,35 mg/kg pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué, en dépit: (1) des résultats des analyses sur la base des données supplémentaires sur lesquelles le groupe de travail électronique s'est appuyé, (2) de l'aptitude des méthodes analytiques disponibles pour déterminer l'arsenic dans le riz, y compris leur capacité à détecter une différence de concentration de 0,01 mg/kg à 0,35 mg/kg.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

La méthode analytique pour l'arsenic dans le riz soumise par la République de Corée est validée à travers la validation interlaboratoires. Par conséquent, nous souhaitons demander que cette information soit incluse dans le paragraphe 31 pour les « Méthodes d'analyse ».

UNION AFRICAINE

Position: L'Union Africaine soutient le compromis sur la valeur de la LM de 0,35 mg/kg pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué.

Problématique & Justification: Le riz constitue une denrée de base pour de nombreux pays africains et la protection de la santé humaine est d'une importance majeure. On devrait toutefois noter que toute LM établie peut affecter la disponibilité du riz de façon importante. De ce point de vue, il n'est pas approprié d'autoriser un taux d'infraction élevé. Le groupe africain est convenu d'une valeur de LM de 0,4 mg/kg l'année dernière basée sur les données restreintes provenant du Kenya et un taux d'infraction raisonnable de 0,7%. Une valeur de compromis de 0,35mg/kg a été toutefois convenue lors de CCCF 9. L'Union européenne, la Norvège et l'Égypte avaient des réserves à propos de la LM acceptée de 0,35 mg/kg (avec un taux d'infraction de 1, 9%).

Suite à la nécessité exprimée d'obtenir davantage de données géographiquement plus représentatives, le CCCF9 est convenu de rétablir un groupe de travail électronique (GTE) pour examiner plus à fond les données nouvelles/supplémentaires soumises par les pays membres. À cet égard, un total de 1202 de nouvelles données a été soumis par 6 pays (le Canada, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, la Corée et la Suède). Le Kenya a soumis des données sur 22 échantillons du riz décortiqué. La concentration maximale d'arsenic était de 0,03mg/kg.

Toutes les données (originales et nouvelles) ont été rassemblées et réanalysées statistiquement afin d'obtenir des concentrations moyennes nouvelles et les taux d'infraction pour les diverses LM. L'inclusion des données récemment fournies a résulté en une concentration moyenne légèrement inférieure à toutes les limites proposées comme suit:

	LM: 0,4mg/kg	LM: 0,35mg/kg	LM: 0,3mg/kg	LM: 0,25mg/kg
Concentration moyenne (mg/kg)	0,137 (0.156)	0,135 (0.154)	0,132 (0,148)	0,127 (0,139)
Taux d'infraction (%)	1 (0,7)	1,8 (1.9)	3,4 (4,9)	7,3 (11,7)

*() Les valeurs précédentes, antérieures à l'addition des données nouvelles/supplémentaires

La confirmation du projet de LM de 0,35 mg/kg réduira l'ingestion d'arsenic inorganique à partir de riz décortiqué de 4,3% avec un taux de dépassement de 1,8% au lieu de 1,9% convenu antérieurement durant le CCCF9.

Les méthodes analytiques impliquant l'emploi de la chromatographie liquide avec la technique de spectrométrie de masse par plasma à couplage inductif (LC-ICP/MS) sont actuellement disponibles avec une précision suffisante pour soutenir la mise en œuvre d'une LM à deux chiffres significatifs (0,35 mg/kg).

Note importante: Il existe une possibilité que certaines délégations proposent que les travaux sur les limites maximales pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué soient temporairement interrompus jusqu'à ce que le travail sur le Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par l'arsenic du riz soit finalisé. Si cette situation se présentait, cette position serait soutenue par l'Afrique puisque notre position a toujours été de favoriser tout d'abord l'implantation du Code d'usages avant d'entamer l'établissement de LM. Ceci procurera davantage de temps à l'Afrique afin de générer des données sur l'arsenic dans le riz décortiqué et d'évaluer une LM appropriée pour l'Afrique.